LIGUE CONTRE OBÉSITÉ

LIVRET D'ACCUEIL DU BÉNÉVOLE

Mot du président

La Ligue Contre l'Obésité a été créée, il y a maintenant 3 ans à Montpellier pour lutter contre le surpoids et l'obésité en France.

Cette association nationale a des représentations en régions ainsi qu'au niveau local pour être au plus près des populations.

Son but est d'intensifier les actions de prévention de la maladie obésité chronique, d'informer le grand public sur les conséquences liées à cette maladie par le biais de différents programmes de sensibilisation.

La Ligue souhaite faciliter l'accès au sport santé grâce aux journées sport santé mais aussi permettre une véritable collaboration médicale pour un meilleur suivi des patients ainsi que coordonner le travail des différentes associations de patients.

Ensemble luttons activement contre cette épidémie.

Professeur David Nocca, *Président national, fondateur de la Ligue Contre l'Obésité.*

SOMMAIRE

I. QUI SOMMES NOUS

II. LES OBJECTIFS DE LA LIGUE

III. ÊTRE BÉNÉVOLE A LA LIGUE CONTRE L'OBÉSITÉ

I. QUI SOMMES NOUS

La « Ligue nationale Contre l'Obésité », fondée en 2014, est régie par la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association et par son Décret d'application du 16 août 1901. Elle a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre l'obésité et le surpoids.

Ses missions sont de favoriser, d'organiser et de coordonner toutes les initiatives tendant à développer la lutte contre l'obésité.

La ligue s'engage à aider, à accompagner, à organiser et à coordonner la prise en charge des personnes souffrant de surpoids ou d'obésité, ainsi que leur famille.

POUR QUE L'OBÉSITÉ NE SOIT PAS UNE FATALITÉ

La Ligue Contre l'Obésité élargit son action dans toutes les régions de France.
Les bureaux du siège se situent à Montpellier et la LCO est représenté sur le territoire par le biais des présidents de comités régionaux et des antennes locales.

II. LES OBJECTIFS DE LA LIGUE

OBJECTIF N°1 : PARLER DE LA MALADIE OBÉSITÉ POUR FAIRE CHANGER LES CHOSES

Développer le dépistage est l'axe prioritaire de la Ligue. En étant présent avec des stands lors d'évènements dédiés à la sensibilisation, la LCO interpelle sur cette maladie.
L'obésité est en effet reconnue comme une maladie chronique par l'OMS depuis 1997, pourtant la majorité des français ne l'envisage pas comme telle.
Cette maladie polyfactorielle, génétique, environnementale et sociétale touche aujourd'hui près de 16% de la population française.
En 2014, plus de 600 millions d'adultes étaient obèses sur la planète.
Malgré ces chiffres alarmants, l'obésité n'est pas prise en compte à sa juste valeur par les pouvoirs publics. De plus les médias étant mal informés, ils ne véhiculent pas le bon message.

OBJECTIF N°2 : DÉVELOPPER LA PRÉVENTION DU SURPOIDS

Le surpoids est l'anti-chambre de l'obésité. La Ligue développe tout au long de l'année, en collaboration avec des professionnels de santé, des programmes et des animations de prévention, de façon éducative et ludique.

A travers la mise en place d'activités sport santé, la LCO s'adresse aux adultes et aux enfants afin de les sensibiliser à l'activité sportive au travers de différents sports tels que la marche en eau de mer, marche nordique, beach tennis etc…

OBJECTIF N°3 : COORDONNER LE PARCOURS DE VIE DES PATIENTS

Avec son assistante de parcours de vie et son comité de pilotage, la Ligue répond à tous les appels à l'aide qu'elle reçoit par téléphone et par mail via l'adresse :

- info.obesite@liguecontrelobesite.org

De plus, pour que le patient soit au cœur de son parcours de soins et de vie, la Ligue développe sur tout le territoire des réseaux de soins pluridisciplinaires.

III. ÊTRE BÉNÉVOLE A LA LIGUE CONTRE L'OBÉSITÉ

Les trois objectifs cités précédemment sont déclinés par des programmes et des animations s'adressant à différents types de publics.

Être bénévole à la LCO, c'est rejoindre une équipe qui donne de son temps et de ses compétences au service des autres. C'est également s'engager dans une association qui, depuis sa création, adhère à une éthique lui permettant de promouvoir la prévention, le dépistage de l'obésité et du surpoids ainsi que l'accompagnement des personnes malades et de leurs proches.

Vous pouvez ainsi être amenés à :

- Participer aux animations des stands d'information, de prévention et d'éducation s'adressant au grand public sur différents types de manifestations (évènements sportifs, forum grands publics, etc…).
- Aider à l'organisation et à la logistique lors des manifestations, qui s'adressent aux adultes et aux enfants afin de les sensibiliser à l'activité sportive au travers de différents sports.
- Parler de la maladie et faire connaître l'association.

Les bénévoles peuvent aussi proposer des projets à l'antenne dont ils dépendent, en fonction des problématiques locales.

Un t-shirt avec le logo de la LCO vous sera offert, il sera à porter lors de vos participations aux évènements.

Après validation par le responsable de l'antenne locale et sous présentation des justificatifs correspondants, chacune de vos interventions pourra faire l'objet d'un remboursement :

-des dépenses (essence et péage), dans la mesure où l'action se situe dans un périmètre de plus de 20 km de votre domicile.

-des frais de restauration, à hauteur de 8 € ;

Cependant, les bénévoles peuvent également renoncer au remboursement des frais engagés dans le cadre de leurs missions pour en faire don à l'association en vue de bénéficier d'une réduction d'impôts. Le cas échéant, le don sera d'un montant égal au montant des frais engagés, constaté après production et vérification des justificatifs.

La charte du bénévole ci-joint, matérialise votre engagement moral avec la LCO. En signant cette charte vous devenez bénévole de la Ligue Contre l'Obésité, c'est-à-dire une personne qui s'engage librement à donner de son temps pour assurer, sans aucune contrepartie financière, une mission dont les cadres et le fonctionnement sont déterminés par l'association.

CHARTE DU BÉNÉVOLE

Présentation de la Ligue

La « Ligue nationale Contre l'Obésité », fondée en 2014, est régie par la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association et par son Décret d'application du 16 août 1901. Elle a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales, désireuses d'aider à la lutte et la prévention contre l'obésité et le surpoids.

Ses missions sont de favoriser, d'organiser et de coordonner toutes les initiatives tendant à développer la lutte contre l'obésité.

La ligue s'engage à aider, à accompagner, à organiser et à coordonner la prise en charge des personnes souffrant de surpoids ou d'obésité, ainsi que leur famille.

La qualité de bénévole est reconnue aux personnes physiques qui contribuent aux activités de la LCO. Les bénévoles ne sont pas soumis au versement d'une cotisation, néanmoins, ils doivent signer la charte du bénévole :

En vertu de l'article 1.3 du règlement intérieur de la Ligue nationale Contre l'Obésité :

« (…) les bénévoles, sont tenus à la signature de la charte du bénévole (…) ».

Place des bénévoles dans l'action de la Ligue

La LCO remplit sa mission d'intérêt général dans le respect des règles démocratiques de la Loi de 1901 de façon transparente à l'égard de ses bénéficiaires, de ses membres, de ses financeurs, de ses salariés, et de ses bénévoles.

D'après la définition communément admise, est bénévole toute personne qui s'engage librement, pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et de son temps familial ; en ce sens, un bénévole à la LCO est toute personne physique désireuse d'aider à la lutte contre l'obésité et qui s'engage auprès de la Ligue dans ce but.

Tout bénévole accueilli à la LCO se voit remettre la présente charte, qui définit le cadre de ses relations avec la Ligue, les salariés permanents et les autres bénévoles. Ainsi que les droits et les obligations respectifs du bénévole et de la Ligue.

Droits des bénévoles

L'activité de bénévole est librement choisie et les bénévoles ont des droits.

La ligue s'engage vis-à-vis des bénévoles :

A les accueillir et les considérer, dans l'idée du respect de leur dignité, comme des membres à part entière de la Ligue ;

A mettre à disposition sur le site internet les informations relatives à l'objet social de la Ligue, au fonctionnement et à la répartition des principales responsabilités ;

A les intégrer et les informer, par tous les moyens nécessaires et adaptés, à l'exercice effectif de leur engagement ;

A les informer des actualités de la Ligue et notamment des actions menées par cette dernière et auxquelles ils peuvent participer et apporter leur soutien ;

A confier aux bénévoles, en fonction des besoins propres de la Ligue, des activités en tenant compte de leurs compétences, de leurs disponibilités et de leurs motivations ;

A garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées ;

A faciliter les rencontres avec les autres bénévoles, les responsables et l'ensemble des autres acteurs de la Ligue ;

La Ligue nationale Contre l'Obésité conserve le droit d'interrompre l'activité de l'un des bénévoles mais s'engage, le cas échéant, à respecter, dans la mesure du possible, un délai raisonnable pour en informer l'intéressé.

Obligations des bénévoles

L'activité de bénévole n'inclut pas l'existence d'un lien de subordination entre la Ligue et ses bénévoles. Mais cette activité n'exclut pas l'instauration par la Ligue de règles et de consignes que les bénévoles doivent respecter.

Les bénévoles ont des obligations, ils s'engagent vis-à-vis de la Ligue :

A adhérer à l'objet social et à l'éthique de la LCO ;

A respecter les statuts et le règlement intérieur de la LCO ainsi que la présente charte du bénévole ;

A s'impliquer personnellement dans la vie associative de la Ligue en étant régulier et ponctuel dans ses actions menées ;

A apporter son soutien et participer aux actions de la Ligue selon les modalités conjointement définies entre le bénévole et la LCO ;

A consulter préalablement à une action menée pour la Ligue, les membres référents, pour obtenir les indications nécessaires à la bonne réalisation de l'action. Suite à celle-ci, à en rendre compte à ces derniers pour les tenir informés ;

A collaborer avec les autres bénévoles, les responsables, et l'ensemble des acteurs de la Ligue.

Les bénévoles conservent le droit d'interrompre leur collaboration mais s'engagent, le cas échéant, à respecter, dans la mesure du possible, un délai raisonnable pour en informer la Ligue nationale Contre l'Obésité.

« J'ai pris connaissance de la charte du bénévole et m'engage à la respecter en tous points.».

Je soussignée (Nom/Prénom)……
atteste avoir pris connaissance de la charte du bénévole et m'engage à la respecter en tous points.
Tél / Mail : …….
Ville / CP : …….
À ……, le ……..
Signature :

CONTACT DE LA LIGUE CONTRE L'OBÉSITÉ

MAIL. : CONTACT@LIGUECONTRELOBESITE.ORG ;
TÉL. : 09 54 92 14 70 OU 07 83 23 39 38